CENTRE HOSPITALO UNIVERSITAIRE DE TIZI-OUZOU

SERVICE DE MÉDECINE LÉGALE
CHEF DE SERVICE
PROFESSEUR B.BOULASSEL

PR BOULASSEL
DR. SI HADJ MOHAND

La levée de corps

I – Introduction
II- Intérêt médico- légal
III- Les acteurs de la levée de corps
IV- Différentes étapes de la levée de corps
1 - Examen des lieux et des choses
2- Examen de vêtements
3- Examen externe du cadavre
V - Rédaction d'un rapport de levée de corps
VI- Conclusion

I-Introduction

La découverte d'un cadavre humain représente un événement judiciaire important qui déclenche l'action du parquet de la république, celui-ci considère le corps du défunt comme une pièce à conviction dont il confie l'examen et l'étude à un médecin.
C'est une urgence médico – légale qui consiste est ce que le médecin se déplace sur les lieux de découverte du cadavre avant que le corps ne soit levé.
Requis par les autorités judiciaires, il doit répondre rapidement et procéder à toutes les investigations médico-légales sur la scène de découverte de cadavre, en collaboration avec les magistrats, les officiers de la police judiciaire (police ou gendarmerie nationale) et les techniciens de la police scientifique.
La levée de corps est une urgence médico-judicaire , qui se fait sur réquisition émanant de l'autorité judiciaire, elle représente le premier contact médecin-cadavre avant sa levée.
C'est une mission importante qui peut être confiée à tout médecin praticien autorisé à exercer sur le territoire national.
La réalisation de cette mission nécessite le minimum de matériel (un thermomètre, une paire de ciseaux un mètre ruban, une loupe, un appareil photo, des gants, surchaussures, masque…).

II-Intérêt médico- légal :

La scène de levée de corps contient des informations qu'il faut rechercher de manière systématique, légale et scientifique afin:

- Etablir le diagnostic de la mort.
- Datation de la mort.
- Identifier le cadavre.
- Dépister un éventuel déplacement ou manipulation.
- Description des lésions, nature, siège …….. diagnostic médico-légal des blessures.
- Rechercher les signes de lutte ou de défense.
- Rechercher et la récolte d'indices, de tâche où trace suspecte.
- Rechercher les pièces à conviction (arme du crime, douille, produit psycho actif…).
- De faciliter la tâche du médecin légiste sur la confrontation des constatations autopsiques avec les éléments de la levée de corps.

III-Les acteurs de la levée de corps:

- Le procureur de la république, se déplace sur les lieux, supervise toutes les étapes de l'opération dans un périmètre sécurisé.
- La police scientifique et de l'identité judiciaire, leurs rôle est de prendre des photos pour figer les lieux, faire les prélèvements et les mettent sous scellés.
- Le médecin procède aux étapes de la levée de corps.

IV- Différentes étapes de l'opération:

Une levée de corps bien conduite se déroule en trois étapes :

1- Examen des lieux et des choses.

2- Examen des vêtements.

3- Examen externe du cadavre

1 - Examen des lieux et des choses:

C'est la mission effectuée par les officiers de la police judiciaire, assistés par les techniciens de l'identité judiciaire, elle à pour but :

- De fixer l'état des lieux : par les photographies et un plan détaillé.
- La position du cadavre dans l'espace.
- Stigmates de lutte ou de violence (déplacement des objets, débris de verre…).
- De rechercher et de relever les tâches suspectes.
- Présence de médicament ou de produit toxique.
- La découverte d'une arme, d'un projectile ou d'une douille..

2- Examen des vêtements

- L'examen des vêtements a deux intérêts: un intérêt d'identification et un intérêt judiciaire.
- Les vêtements par leurs couleurs, leurs particularités et marques de fabrique peuvent nous aider à l'identification.
- le contenu des poches peut aider parfois à expliquer la mort (exemple lettre de suicide).
- Rechercher les désordres, les déchirures et tous les indices pouvant indiquer une lutte.
- La présence de tache où trace spécifique par le siège, la forme, la dimension et la direction des fibres peut apporter des précisions sur les circonstances d'une mort par arme à feu ou par arme blanche..

3- examen externe du cadavre

Signes d'identification : consiste à préciser :

- La race ethnique, le sexe, la taille, la corpulence, les cheveux, la couleur des yeux et l'odontogramme.
- Les Signes particuliers : tatouage, cicatrice et les malformations congénitales.
- Les empreintes digitales relevées par ancrage par les éléments de l'identité judiciaire..

Recherche des phénomènes cadavériques :

- Les signes positifs de la mort qui permettent de diagnostiquer et de dater la mort ainsi qu'une éventuelle manipulation du cadavre, ce sont:
    - **Le refroidissement cadavérique,**
    - **La déshydratation,**
    - **Les lividités cadavériques,**
    - **La rigidité cadavérique,**
    - **La tache verte abdominale.**

Bilan lésionnel :

- Rechercher toute trace de violence sur l'ensemble du corps pouvant être en rapport avec la mort.
- la présence de taches suspectes sur le corps doivent êtres prélevées,

V - Rédaction d'un rapport médico-légal de levée de corps

Principes de forme:

- Identification du médecin (nom, prénom, grade et lieu d'exercice).
- Identification de l'organisme requérant (police, procureur..), numéro et date de la réquisition.
- Date, l'heure et le lieu de l'examen.
- Il doit être lisible, en utilisant des termes compréhensibles.

Principe de fond

- Il doit être fait par un médecin ayant accompli la mission.
- Il doit énumérer toutes les lésions traumatiques récentes, anciennes, ante ou post mortem.
- Mentionner la nature du décès et ses causes probables, sans donner la forme médico-légale.

- Au terme de sa mission, le médecin remet à l'autorité récurant un certificat indiquant la nature de la mort:
  - ✓ Mort naturelle : c'est le cas de mort qui n'étonne pas (sujet âgé, pathologie connue).
  - ✓ Mort violente : c'est un évènement extérieur brutal (suicide, crime, accident).
  - ✓ Mort suspecte : en cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agissait ou non d'une mort violente, mais si la cause est inconnue ou suspecte.

VI- Conclusion

La levée de corps est une opération mixte, à la fois policière et médicale. Elle peut être confiée à n'importe quel médecin praticien sur réquisition du procureur de la république ou d'un officier de la police judiciaire en vertu de l'article 62 du cpp afin d'apprécier la nature et les circonstances du décès.
En accomplissant cette mission, le médecin aura a collaborer avec les services de justice pour découvrir les éléments qui peuvent orienter et aider l'enquête judiciaire et ce en délivrant un rapport médical rédigé correctement dans un premier temps , et en pratiquant l'autopsie dans un deuxième temps s'il s'agit d'une mort posant un problème médico-légal